

## Protection coupe-feu de Schweizer pour le «Crapaud»

► Dans le temps record d'un an seulement, le Hallenstadion de Zurich, construit en 1939 par Karl Egender, a subi une rénovation complète et a bénéficié d'une extension. Avec son agrandissement sur sa partie frontale, cette halle sportive de grande tradition également nommée le «Crapaud» à cause de sa forme ramassée est l'un des fleurons de la construction urbaine. Ce nouveau bâtiment de quatre étages accueille les caisses, des restaurants et des salles de conférences. La plus grande halle sportive de Suisse, qui est placée sous la protection des monuments, renferme dans ses entrailles de nombreux produits de la maison Schweizer, p. ex. des portes et vitrages fixes coupe-feu de classe de résistance au feu T30 et F60 ainsi que des portes coupe-feu coulissantes et portails coupe-feu. Dans les restaurants, les vitrages fixes constituent une liaison transparente avec les couloirs du stade. L'étroitesse des délais s'est avérée particulièrement complexe à gérer et supposait une logistique optimale et un mode de travail extrêmement précis et efficace.



Ouvrage: Hallenstadion Zürich

Construction: Eléments coupe-feu T30/F60 et R30 système Forster, portes coupe-feu coulissantes système Schweizer, portails coupe-feu T30 dans la cage d'escalier

Maître d'œuvre: Société anonyme Hallenstadion Zürich

Architecte: COTRA Pfister Schiess Tropeano + Partner Architekten AG, Zürich, et Meier + Steinauer Partner AG, Zürich

EG: Unirenova, Karl Steiner AG, Totalunternehmer, Zürich

Particularités: Logistique complexe compte tenu de l'étroitesse des délais

## «Adaptation à la norme européenne»

► Werner Berger, conseiller en technique de construction auprès de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) nous donne quelques précisions sur les nouvelles prescriptions de protection incendie.



**Monsieur Berger, pourquoi fallait-il édicter de nouvelles normes de protection incendie?**

W. B.: Les nouvelles prescriptions suisses de protection incendie ont été adaptées à la loi européenne sur les produits de construction et au mode de construction actuel.

**Qu'est-ce qui a changé par rapport aux anciennes dispositions?**

W. B.: Dans les nouvelles prescriptions de protection incendie, les classes nationales de résistance au feu ont été remplacées par les nouvelles classifications de résistance au feu de parties de construction (REI).

**Quelle importance ont ces modifications pour les fabricants, architectes et maîtres d'œuvre?**

W. B.: La classification de parties de construction selon les normes nationales et européennes est jugée équivalente dans son exécution. L'AEAI recommande de procéder aux futurs contrôles de parties de construction selon les normes européennes. Les architectes et les maîtres d'œuvre sont invités à se familiariser avec les nouvelles classifications et à les appliquer correctement lors de l'établissement des devis et de la planification d'une construction.

Pour tout détail ou complément d'information:  
<http://bsvonline.vkf.ch/ou www.bsr-rpi.ch>